



OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES  
ET DES REVENUS DE LA REUNION

*Saint-Denis le 6 décembre 2023*

## Communiqué de presse

### **Enquête de terrain du cabinet Echoes sur le suivi du Bouclier qualité-prix (BQP) en magasin :**

#### **Des efforts importants de la part des enseignes sur la disponibilité et le balisage des produits du BQP en rayon qui doivent encore être renforcés**

Une enquête de terrain réalisée par le cabinet Echoes pour le compte de l'OPMR a été conduite durant la période du 23 octobre au 27 octobre 2023 dans les 61 magasins participant au BQ. Il s'agissait de disposer de la photographie la plus exhaustive possible sur la mise en place du BQP dans les rayons (étiquetage, balisage, positionnement, rupture, etc.).

Les premiers résultats de cette étude présentée lors de l'assemblée plénière de l'OPMR du 5 décembre 2023 montre que les enseignes ont fait de réels efforts pour améliorer la disponibilité des produits du BQP ainsi que leur visibilité dans les rayons.

Le taux moyen de ruptures relevé à cette occasion pour l'ensemble des magasins se situe en effet à un niveau historiquement bas de 13 %, correspondant à une moyenne de 19,5 produits en rupture par magasin sur les 153 du BQP. Ce nombre varie en fonction de l'heure de la journée : de 21,5 produits en rupture en début de journée (8h30-10h30), il descend à 15,2 à l'heure du déjeuner (12h30-14h30) pour remonter à 23 en début de soirée (18h30-20h30). Plus en détail, le nombre de ruptures moyen par enseigne est relativement homogène et se situe dans une fourchette allant de 18 à 21 produits pour cinq d'entre elles.

Le taux de rupture par rayon est beaucoup plus hétérogène puisqu'il oscille entre 1,5 % pour la boulangerie et 22,2 % pour l'épicerie. Dans l'intervalle, les produits d'hygiène (17%), frais (14,5%) et d'entretien (13,3%) ont les taux de rupture les plus élevés.

La part des produits locaux en rupture (26 % du total des ruptures) est très inférieure à leur nombre dans le BQP (37 % du total des produits) alors que le constat est inverse pour les produits de gamme nationale et de marque distributeur. Cette situation s'explique sans doute par la difficulté plus grande d'approvisionnement à l'import qu'au niveau local.

A l'instar des ruptures, le taux moyen d'anomalie de balisage est très faible puisqu'il s'établit à 4 % sur la totalité des magasins, soit 6,5 produits sur les 153 du BQP par magasin.

Des écarts importants étant néanmoins constatés entre les sept enseignes, avec un taux d'anomalie qui varie entre 2 et 12 %, ce taux moyen de 4 % pourrait encore baisser si toutes les enseignes faisaient preuve de la même rigueur pour en limiter le nombre.

Comme pour les ruptures, le taux d'anomalie est plus élevé dans les rayons de l'épicerie, où il atteint le chiffre de 35 %. Une vigilance accrue sur ce rayon de la part de toutes les enseignes permettrait donc sans doute aussi de baisser significativement le nombre d'anomalies.

Une analyse plus fine montre que les efforts doivent être renforcés pour améliorer la visibilité et la disponibilité des produits du BQP dans les rayons. En effet, de trop nombreuses négligences ont encore pu être relevées dans l'ensemble des magasins telles que : l'existence de plusieurs prix ou de plusieurs articles pour une même étiquette BQP, la présence d'autres produits à l'emplacement prévu pour un produit du BQP, l'absence d'étiquetage pour certains d'entre eux, l'application de « prix promo » sur les produits du BQP, l'absence de visibilité de la signalétique du BQP, l'existence d'espaces dédiés manifestement insuffisants pour certains produits du BQP, etc. Ces différents exemples montrent donc que des efforts importants doivent encore être accomplis.

Retrouvez le résultat complet de cette étude ainsi qu'une autre étude sur l'analyse statistique des volumes de vente et des prix du BQP sur le site de l'OPMR à l'adresse suivante :

<https://www.opmr.re/assemblee-pleniere-du-5-decembre-2024-telechargement-des-documents-presentes-en-seance/>

## **CONTACT**

Tel : 06 92 60 04 28

Courriel : [opmr-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr](mailto:opmr-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr)